

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2024

**DELIBERATION N°CP2024-  
11/5/32  
DOSSIER N°6560**

**PROGRAMMATION 2024 DES AIDES A L'ALIMENTATION EN  
EAU POTABLE - CINQUIEME TRANCHE**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Armelle MARTIN à Philippe BAYOL  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Jérémy SAUTY à Catherine DEFEMME  
Valérie SIMONNET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des  
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : PROGRAMMATION 2024 DES AIDES A L'ALIMENTATION EN EAU  
POTABLE - CINQUIEME TRANCHE**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération du Conseil Départemental n° CD2020-06/03/28 du 26 juin 2020 approuvant le schéma départemental d'alimentation en eau potable 2020-2030,  
VU la délibération du Conseil Départemental n° CD2023-06/4/30 du 23 juin 2023 approuvant la révision du règlement d'aides départementales eau potable ;  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2024-11/5/32 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- d'accorder les subventions correspondantes dont le montant total s'élève à **3 546 867, 84 €** détaillé ci-après :

Maître d'ouvrage	Localisation	Nature de l'opération	Montant de l'opération HT	Montant éligible HT	Taux	Subvention CD23	Décision
SIE de l'Ardour	9 compteurs de sectorisation : réseau Forgeas Augère (1 compteur), réseau pommier - St-Dizier (2 compteurs), réseau Arrènes-Fursac (4 compteurs), réseau Marsac-Chamborand (2 compteurs)	Sectorisation complémentaire du réseau d'eau potable	70 625,00 €	70 625,00 €	10 %	7 062,50 €	<b>Adopté 30 pour 0 contre 0 abstention</b>
Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	Guéret (11 compteurs et 36 prélocalisateurs)	Sectorisation du réseau d'eau potable, mise en place de prélocalisateurs à poste fixe et télégestion associée	335 217,20 €	335 217,20 €	15 %	50 282,58 €	<b>Adopté 26 pour 0 contre 0 abstention</b> Ne prennent pas part au vote : M. E. Bodeau ; Mme A. Martin ; (ayant donné pouvoir à M. P. Bayol) Mme ML. Geoffre ; M. P. Bayol ; Elus Membres Agglo Grand-Guéret
Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	Saint Eloi, La Brionne	Schémas directeurs eau potable	40 800,00 €	40 800,00 €	10 %	4 080,00 €	<b>Adopté 30 pour 0 contre 0 abstention</b>
Commune de St Georges la Pouge	Bourg (intégralité)	Renouvellement de canalisations fuyardes	850 000,00 €	850 000,00 €	10 %	85 000,00 €	<b>Adopté 30 pour 0 contre 0 abstention</b>
Syndicat des Eaux Creusoises	Projet Creuse Sud - à destination du SIAEP d'Ahun et du SIAEP de la Rozeille	Construction d'une unité de production d'eau potable pour le secteur Sud (y compris canalisations de transfert, ouvrages associés)	34 004 427,60 €	34 004 427,60 €	10 %	3 400 442,76 €	<b>Adopté 29 pour 0 contre 0 abstention</b> Ne prend pas part au vote : M. T. GAILLARD, Elu Membre Syndicat des Eaux

<b>TOTAL</b>			<b>35 301 069,80 €</b>	<b>35 301 069,80 €</b>		<b>3 546 867,84 €</b>	

- de repousser à 2025 la demande du Syndicat des Eaux Creusoises pour la construction de l'usine du secteur nord ;

- d'adopter la programmation des aides à l'alimentation en eau potable pour 2024 (5 ème tranche) ;

- d'approuver la convention de suivi d'une opération d'un montant de dépenses éligibles supérieur à 1 000 000€ pour l'alimentation en eau potable avec le Syndicat des Eaux Creusoises concernant l'opération de construction d'une unité de production d'eau potable du secteur sud, et d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à la signer. La convention est jointe à la présente délibération ;

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées respectivement sur le budget départemental, Chapitre 204 – Article 2041482 – Opération 0013 – Fonction 732.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**